

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix (en lot unique) N° 54/DA/2018

(Séance publique)

Le mardi 05 juin 2018 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant le projet d'aménagement de l'agence de Bank Al-Maghrib à Tanger lots n° 3 et 4 : menuiserie bois, aluminium, métallique et corian.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Email : bkam.ao@bkam.ma). Il peut être envoyé aux soumissionnaires qui le demandent.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 250 000,00 DH (deux cent cinquante mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 16 995 495,60 DH TTC (seize millions neuf cent quatre vingt quinze mille quatre cent quatre vingt quinze dirhams, soixante centimes).

Il est prévu une visite des lieux, **obligatoire**, le jeudi 17 Mai 2018 à 11h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Tanger, sise 78, bd Mohammed V, Tanger.

Les concurrents doivent présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivantes délivrées par le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, et de l'eau :

Si le concurrent dispose de la nouvelle qualification		Si le concurrent dispose de l'ancienne qualification	
Secteur L-Meuniserie	Classe	Secteur 7-Meuniserie	Classe
L1	1	7-1	1
L3	1	7-3	1
L4	1	7-4	1
L5	1	7-5	1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 7 du règlement de la consultation.